

BANC DE LA GROTTTE N° 34 : LOCATION-GERANCE

Par courrier en date du 28 novembre 2007, Maîtres Marc CAZEILS et Jean OEUILLET, Notaires à LOURDES, sollicitent pour le compte de la Société dénommée SARL COUSTY, dont le siège social est à Lourdes (65100), 5 avenue Eugène Duviau, immatriculée au RCS de Tarbes sous le numéro 632 780 138, l'autorisation de donner en location-gérance :

- la branche d'activité de confiserie, alimentation générale, fruits, légumes, articles souvenirs, bazar,

dépendant du fonds de commerce de confiserie, alimentation générale, fruits, légumes, articles souvenirs, bazar, vente en gros confiserie, articles souvenirs et bazar, connu sous l'enseigne « CONFISERIE DE LA GROTTTE », sis et exploité à Lourdes, 113 rue de la Grotte, dans les locaux formant le banc de la Grotte n° 34 et ce, au profit de Madame Christiane Jeanne Gabrielle TURON, employée de commerce, demeurant à Lourdes, 37 rue René Courtade.

Conformément à l'article 7, alinéa 2, du cahier des charges des bancs de la Grotte, le locataire qui souhaite céder son droit au bail ou sous-louer les locaux doit obtenir au préalable l'autorisation expresse du Conseil Municipal.

Dans sa réunion du 4 décembre 2007, la 1^{ère} Commission a réservé une suite favorable à cette demande.

PROJET DE DELIBERATION

Après avis de la 1^{ère} Commission, les membres du Conseil Municipal :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) autorisent la mise en location-gérance de la branche d'activité de confiserie, alimentation générale, fruits, légumes, articles souvenirs, bazar, dépendant du fonds de commerce du banc de la Grotte n° 34 par la SARL COUSTY, dont le siège social est à Lourdes (65100), 5 avenue Eugène Duviau, au profit de Madame Christiane Jeanne Gabrielle TURON, employée de commerce, demeurant à Lourdes, 37 rue René Courtade.